



## **PRESENTATION**

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (**BPJEPS**) spécialité "**Educateur sportif**" mention "**Multi-activités physiques ou sportives pour tous**" (**MAPS**) est un Diplôme d'Etat de niveau 4 inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

### **Secteurs d'activités :**

- Collectivités locales, les éducateurs ayant accès à la filière territoriale des activités physiques et sportives par le concours d'éducateur territorial des activités physiques pour tous
- Associations, notamment sportives
- Etablissement d'activités physiques et sportives divers intégrant les activités physiques ou sportives comme activités de prévention pour la santé et les conduites à risque
- Toute structure promouvant les activités physiques ou sportives (structures de vacances, bases de loisir, hôtellerie de plein air, comités d'entreprise, centres de formation, structures culturelles ou de loisirs ayant une action au profit de la défense...)
- Secteur scolaire ou périscolaire pour assister l'équipe pédagogique

### **Type d'emplois accessibles :**

Créé en 2001, ce type de diplôme atteste de la possession des compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier d'**éducateur sportif plurivalent** dans le champ de la spécialité obtenue.

## **OBJECTIFS DE LA FORMATION**

La formation a comme objectif l'acquisition des compétences visées dans le référentiel de certification :

- Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation
- Valoriser les activités et les projets d'une structure du sport ou de l'animation
- Concevoir, animer, en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques ou sportives dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure.

## **PRE-REQUIS**

- Etre titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS, PSC1 ou titre équivalent)
- Etre apte physiquement (certificat médical de non-contre indication à la pratique et à l'encadrement d'APS)

## MODALITES D'ACCES A LA FORMATION

Etre capable de réaliser les tests techniques.

➡ La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Afin de mettre en œuvre la prise en charge la plus optimale veuillez contacter le référent handicap.

## SELECTION DES CANDIDATS

### *Un dossier d'inscription*

Le dossier d'inscription sera à compléter en ligne avec un lien actif **du 1er janvier au 24 août 2026** délai de rigueur.

### **ACCES AU DOSSIER D'INSCRIPTION EN LIGNE**



### *Des épreuves de sélection*

Les candidats, qui remplissent les pré-requis et modalités d'accès à la formation, sont convoqués aux épreuves de sélection et exigences préalables à l'entrée en formation.

**Les épreuves de sélection se dérouleront le lundi 31 août 2026**

Les épreuves consistent en :

- **Epreuve 1** : Test navette « Luc Léger » : Palier 7 (réalisé) pour les femmes et palier 9 (réalisé) pour les hommes.
- **Epreuve 2** : Test d'habileté motrice

## DUREE ET DEROULE DE LA FORMATION

La formation se déroule en centre et en situation professionnelle dans une structure d'accueil (alternance).

### *La formation en centre*

La durée de la formation hors alternance est de **602 heures**.

Elle se décompose en session de formations en présentiel à Ile-Rousse.

La formation en centre peut être allégée au regard du profil du stagiaire.

### *La mise en situation professionnelle*

Le stagiaire, dans la structure d'accueil, doit être en situation d'encadrement pendant 301 heures en FPC et 728 heures en apprentissage.

Volume horaire total formation en apprentissage : 1 330 heures

Volume horaire total FPC : 903 heures

## LIEU DE LA FORMATION

La formation se déroule dans les locaux du CFA Hand Jeunesse Ile-Rousse, résidence Isola Celeste - Bd P. Pasquini 20220 ILE-ROUSSE

## DATES DE LA FORMATION

Du 07 septembre 2026 au 13 juillet 2027.

Le positionnement est fixé les 07, 08 et 09 septembre 2026.

Le travail à distance se déroule tout au long de l'année.

## PROGRAMME DE LA FORMATION

Le programme de la formation est le suivant :

- **BC 1 : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation** dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation
- **BC 2 : Valoriser les activités et les projets d'une structure** du sport ou de l'animation
- **BC 3 : Concevoir, animer, en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances** de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques ou sportives dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure.

## MOYENS MATERIELS ET HUMAINS

### **Moyens humains**

Les formateurs et intervenants sont des professionnels de la formation, et/ou des professionnels des activités physiques et sportives titulaires de qualifications dans leurs domaines d'intervention (STAPS/BPJEPS...)

### **Moyens matériels**

Les matériels mis à disposition des stagiaires sont les suivants : matériels pédagogiques classiques, matériels sportifs.

## MODALITES DE CERTIFICATION

Les modalités de certification se décomposent ainsi :

**BC 1 : épreuve orale** (présentation + échange) sur la base d'un dossier explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un **projet d'animation** que le stagiaire a conduit, en s'inscrivant dans le projet de sa structure d'**alternance** pédagogique

**BC 2 : épreuve orale** (présentation + échange) sur la base d'un ou plusieurs supports de son choix présentant **deux actions de valorisation d'activité ou de projet** qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance pédagogique

**BC 3 : évaluation des compétences** sur la base

- de la **transmission d'un dossier** présentant un cycle d'animation de six séances pour chaque domaine d'activité (« A. activités physiques d'entretien corporel », « B. activités physiques et jeux sportifs » et « C. activités physiques en espace naturel »).
- d'une mise en **situation pratique de conduite d'une séance** parmi celles du dossier transmis
- d'une **épreuve orale** (présentation + échange)

Le diplôme, en cas d'obtention, est délivré par le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.

## DISPENSES ET EQUIVALENCES

Le titulaire de l'une des certifications mentionnées dans la colonne de gauche du tableau figurant ci-après est dispensé du(es) test(s) technique(s) préalables à l'entrée en formation et/ou obtient les BC correspondants du BPJEPS spécialité "Educateur Sportif" mention "MAPS" suivants :

	EPEF visées à l'article 5	EPMS visées à l'article 6	BC 3
Sportif de haut-niveau inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L.221-2 du code du sport.	TEP (*) épreuve 1 uniquement		
Une qualification inscrite à l'annexe II-1 du code du sport ou à l'annexe de l'arrêté du 2 octobre 2007, à l'annexe de l'arrêté du 22 janvier 2016 ou à l'annexe de l'arrêté du 9 mars 2020	TEP (*) uniquement		
TEP (*) du BPJEPS (*) spécialité « éducateur sportif » mention « activités physiques pour tous » - RNCP37191	TEP (*) uniquement		
UC (*) 1 ou 2 du BPJEPS (*) spécialité « éducateur sportif » mention « activités physiques pour tous » - RNCP37191	X		
UC (*) 3 ou 4 du BPJEPS (*) spécialité « éducateur sportif » mention « activités physiques pour tous » - RNCP37191	X	X	Allègement (**)
UC (*) 3 et 4 du BPJEPS (*) spécialité « éducateur sportif » mention « activités physiques pour tous » - RNCP37191	X	X	X

(\*)

UC : unité capitalisable

TEP : test d'exigences préalables

BPJEPS : brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport

(\*\*) Les allègements de formation précisés dans le tableau sont établis lors du positionnement et ne présentent pas des allègements qui pourraient être obtenus au titre du parcours personnel du candidat.

Nota bene : Les dispenses des modalités d'épreuves certificatives ainsi que les allègements et/ou correspondances avec les blocs de compétences 1 et 2 communs à l'ensemble des mentions du BPJEPS sont précisées dans un arrêté spécifique.

La personne titulaire de l'une des certifications mentionnées dans le tableau figurant ci-après est dispensée d'une ou de plusieurs épreuves certificatives de bloc de compétences et/ou obtient des allègements et/ou les blocs de compétences (BC) correspondants du BPJEPS spécialité « animateur » ou spécialité « éducateur sportif » suivants :

	BC (*) 1	BC (*) 2
UC (*) 1 et 2 du BPJEPS (*) spécialité « animateur » ou « éducateur sportif »	X	Allègement de formation (**)
MC (*) animation gestion de projets dans le secteur sportif RNCP30833	X	Allègement de formation (**)
Unité professionnelle facultative « secteur sportif » délivrée par le ministère de l'éducation nationale	X	Allègement de formation (**)
BC 2 du TFP (*) Educateur de handball RNCP38917BC02	Allègement de formation (**)	X

## COUT DE LA FORMATION

### **Frais d'inscription aux épreuves de sélection**

30 € TTC à joindre au dossier d'inscription

### **Coûts pédagogiques de la formation complète en centre**

7 224 € TTC (Soit 12,00€ l'heure de formation)

## PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION

### **Formation professionnelle continue**

La formation peut être prise en charge au titre de la formation professionnelle continue.

### **Apprentissage**

Pour les candidats âgés de 16 à 29 ans révolus (sauf exceptions), cette formation est accessible par la voie de l'apprentissage.

NPEC : 8 828 €

Organisme de formation/CFA : Hand Jeunesse Ile-Rousse

N° déclaration d'activité : 94202130920

N° de Siret : 808 3000 16000 25 APE : 8559B

Code Diplôme : 44633506

Code RNCP : 40480

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40480/>

## L'essentiel

	Nomenclature du niveau de qualification	Niveau 4
	Code(s) NSF	335 : Animation sportive, culturelle et de Loisirs 411 : Pratiques sportives (y compris)
	Formacode(s)	15466 : Activité physique pour tous 15436 : Éducation sportive
	Date de début des parcours certifiants	01-12-2024
	Date d'échéance de l'enregistrement	01-12-2029

## CONTACT

Pour tout renseignement complémentaire, notamment pour la prise en charge de la formation, vous pouvez contacter le Hand Jeunesse Ile-Rousse :

**CFA Hand Jeunesse Ile-Rousse, Lotissement Erbjola, 20226 BELGODERE**

Directeur du CFA, responsable pédagogique de la formation et référent mobilité

**MAGNE Adrien** - Tel. 06 12 76 01 08 - of.hjir@gmail.com

Référent pour les personnes en situation de handicap

**GARCIA Estelle** - 06 25 57 16 22 - estelle.garcia@ymail.com

**[ACCES AU DOSSIER D'INSCRIPTION EN LIGNE](#)** 

**[TELECHARGER LE GUIDE DU FINANCEMENT DE LA FORMATION](#)** 